

Audit interne

Le mandat de l'actuelle présidence du comité d'audit, occupée par l'Union des Comores, touche à sa fin cette année. Les membres du Comité d'audit ont procédé à la nomination d'une nouvelle présidence qui sera effective pour un mandat de 3 ans à partir de janvier 2021. La présidence sera occupée par la France / Réunion. La vice-présidence sera occupée par Madagascar.

L'audit du compte 2019 du Secrétariat général est en cours de réalisation et le rapport du commissaire aux comptes est en attente.

Dans le cadre du renforcement du Secrétariat général en vue des accréditations auprès de l'UE et du Fonds vert pour le climat, des réflexions ont été menées au sein du Comité d'audit sur l'utilisation efficace de l'audit interne et l'audit externe. Ces réflexions portent notamment sur le renforcement de leur indépendance, les ressources dont ils disposent, l'étendue de leurs activités et l'efficacité de leurs opérations. Des propositions de mise à jour de la charte d'audit interne et du mandat du comité d'audit seront formulées dans ce sens et soumises aux instances décisionnelles de la COI.

Proposition de décision

Le Comité des OPL prend note du changement de présidence et de vice-présidence du comité d'audit et approuve la désignation à ces fonctions de la France / Réunion et de Madagascar respectivement pour la période 2021-2023.